



CLUB ORGANISATEUR	<b>MEDI VOILE</b>
LOCALISATION	<b>ÎLES IONIENNES</b>
DESIGNATION DE LA REGATE	<b>MEDIC'UP 2022</b>
DATE	<b>DU 22 AU 28 MAI 2022</b>
<b>INSTRUCTIONS DE COURSE</b>	



- **Sunsail 41.0**
- **Sunsail 38**

# INSTRUCTIONS DE COURSE

## RAPPEL PRÉALABLE

Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.

En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.

## 1. REGLES DE COURSE

### 1.1. REGLES APPLICABLES

- Les règles de course à la voile I.S.A.F. 2021 - 2024 appelées "R.C.V." dans ces instructions, lesquelles sont délibérément amendées et simplifiées, pour des raisons de logistique.
- Les textes relatifs à la navigation et à la sécurité des navires de plaisance.
- Les présentes instructions de course et leurs avenants

### 1.2. INSCRIPTIONS

- 1.2.1 En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ ou continuer à courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure, ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant qu'après la régata. Chaque concurrent accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 1.1 et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

### 1.3. AUTRES REGLES

A partir de l'heure locale du coucher du soleil et jusqu'au lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par le Règlement International pour prévenir les abordages en mer (RIPAM).

L'heure du coucher du soleil est fixée à 20 h et l'heure locale du lever du soleil est fixée à 6 h pour toute la durée de l'épreuve. Il s'agit de l'heure locale, l'heure Médi-Voile (HMV) qui est en avance de 2 heures sur l'heure locale ne s'appliquant que dans les pays où la boisson principale est le rhum.

### 1.4. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Un bateau ne devra jeter aucun déchet dans l'eau. Les déchets pourront le cas échéant être déposés à bord des bateaux d'accompagnement ou de l'organisation, et être débarqués à terre chaque soir.

### 1.5. LANGUE OFFICIELLE

A défaut du GREC, la langue FRANÇAISE est la langue officielle de l'épreuve. προσοχή !

### 1.6. CHANGEMENT D'EQUIPAGE AU COURS DE L'EPREUVE

Les skippers sont autorisés à remplacer un ou plusieurs de leurs équipiers ou équipières.

## 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents, les modifications aux instructions de course et au programme ainsi que toutes notifications, convocations et décisions du Comité de réclamation, seront annoncés aux concurrents lors du briefing journalier.

## 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course entrant en vigueur le jour même de sa notification, sera annoncée 1/2 heure au moins avant le premier signal d'avertissement de la course du jour.

#### **4. SIGNAUX FAITS A TERRE ET PAVILLONS DE CLASSE**

Aucun signal visuel ne sera envoyé, ni à terre, ni sur le bateau du comité de course.  
Il n'y a pas de pavillon de classe.

#### **5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES COURSES**

Ce calendrier est fourni à titre indicatif. Des modifications de parcours ou d'horaires pourront être décidées pour pallier à des impératifs journaliers ou à des aléas de toute nature. Ces modifications seront portées à la connaissance des équipages lors des briefings quotidiens.

**Dimanche 22 Mai** – Arrivée à la base de Levkas, prise en main des bateaux, avitaillement, briefing.

**Lundi 23 Mai** – Étape 1 - Départ le matin pour Vathi (Meganisi). Environ 15 milles

**Mardi 24 Mai** – Étape 2 - Meganisi – Kioni (Ithaque) en laissant Arkoudhi à babord. Environ 20 milles

**Mercredi 25 Mai** – Étape 3 - Kioni- Vasiliki (bouée)- Fiskardho (Céphalonie). Environ 20 milles

**Jeudi 26 Mai** – Étape 4 - Fiskardho – Vathi (Ithaque). Environ 15 milles (dîner Médivoile )

**Vendredi 27 Mai** – Étape 5 (Ithaque) – Kalamos. Environ 20 milles. Remise des prix.

**Samedi 28 Mai** – Étape 6 (libre) - Kalamos- Levkas. Environ 12 milles. Retour à la base pour 13h/14h check-out simplifié. (Le chef de bord atteste sur l'honneur de restituer le bateau dans le même état qu'au départ et de signaler toutes avaries ou casses)

#### **6. PARCOURS**

##### **6.1. PARCOURS**

Les parcours détaillés seront annoncés lors du briefing quotidien, puis répétés par radio VHF avant le départ. Le comité de course s'assurera que chaque bateau a bien pris connaissance des instructions.

##### **6.2. PARCOURS MINIMUM**

Il n'est pas fixé de parcours minimum.

Le Comité de Course peut réduire un parcours (règle 32 des RCV), à proximité de l'une ou l'autre des marques de parcours.

La ligne d'arrivée d'un parcours réduit est constituée d'un côté par le bateau du Comité de Course et de l'autre côté par la marque où le parcours est réduit. Cette marque devient marque d'arrivée et doit être laissée du côté prévu par les I.C.

#### **7. DEFINITION DES MARQUES DE PARCOURS**

##### **7.1. MARQUES**

Les marques de ligne de départ, ligne d'arrivée et de dégagement sont des bouées gonflables, dont les caractéristiques seront précisées au début de l'épreuve.

##### **7.2. IDENTIFICATION DU BATEAU DU COMITE DE COURSE**

Le bateau du comité de course est un multicoque, et arborant une flamme distinctive dont les caractéristiques seront précisées lors du briefing initial.

## 8. PROCEDURE DE DEPART ET LIGNE DE DEPART

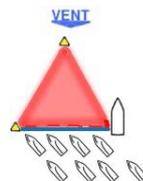
### 8.1. PROCEDURE DE DEPART

Les départs des courses sont donnés en application de la règle 26 des "R.C.V.", modifiée comme suit:

- . H - 5 minutes : Signal d'avertissement : 1 signal sonore et annonce par radio VHF.
- . H - 4 minutes : Signal préparatoire : 1 signal sonore et annonce par radio VHF.
- . H - 1 minute : Dernière minute : 1 signal sonore long et annonce par radio VHF.
- . H : Signal de Départ : 1 signal sonore long et annonce par radio VHF.

**Il n'y aura pas de signal visuel (pas d'envoi de pavillons).**

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que dans la minute précédant le départ, il est interdit de franchir la ligne, et que les moteurs doivent être coupés.



### 8.2. LIGNE DE DEPART

La ligne de départ est matérialisée par le bateau du comité de course et une bouée gonflable de bout de ligne. Toute exception à cette règle en raison de contraintes techniques sera signalée lors du briefing journalier.

### 8.3. TEMPS LIMITE POUR PRENDRE LE DEPART

Tout concurrent qui n'aura pas pris le départ 15 minutes après le signal de départ sera classé DNS.

## 9. ARRIVEE

9.1. La ligne d'arrivée est matérialisée par le bateau comité et une bouée gonflable.

## 10. SYSTEME DE PENALITE

10.1. Pour l'application de la règle 44 des R.C.V., les règles 44.1. et 44.2. sont modifiées, la pénalité étant une rotation de 360° (un seul tour).

10.2. Un bateau qui a effectué une pénalité, ou qui a abandonné selon la règle 44.1 des RCV doit le signaler auprès du comité de course au plus tôt après la fin de la course.

## 11. TEMPS LIMITE

Le temps limite pour finir la course après le premier est fixé à **60 minutes**.

Ce temps limite reste valable même si le parcours est réduit après le départ.

Tout voilier ne réussissant pas à finir dans ce délai, sera classé comme un concurrent qui n'a pas fini (DNF).

## 12. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

12.1. **Les concurrents de la présente épreuve doivent avoir conscience qu'ils participent à une régata corporative et conviviale rassemblant des amateurs et s'abstenir, autant que faire se peut, de recourir à des procédures d'arbitrage et de réclamation.**

12.2. Tout voilier ayant néanmoins l'intention de réclamer doit se conformer aux obligations des RCV, et confirmer leur intention de réclamer auprès du bateau Comité sur la ligne d'arrivée, à la première occasion après avoir fini. Par dérogation aux RCV, l'envoi d'un pavillon rouge par le bateau réclamant ne sera pas nécessaire.

12.3 Dans l'esprit des dispositions de l'Annexe T des Règles de course à la voile 2021- 2024, dans le cadre d'une Conciliation, un bateau ayant enfreint une ou plusieurs règles du Chapitre 2 (Quand 2 bateaux se rencontrent) ou la règle 31(Toucher une marque), et à l'exclusion de la règle 44.1, peut accepter une pénalité post-course.

Le Conciliateur sera le président du comité de course. La réunion de conciliation se tiendra à tout moment après la course jusqu'au début de l'instruction de la réclamation concernant l'incident.

### **13. CLASSEMENTS**

**13.1.** Les classements sont établis sur le nombre réel des inscrits de l'épreuve.

**13.2.** Le calcul des points se fait selon le système "**A MINIMA**", c'est-à-dire que le bateau classé 1<sup>er</sup> reçoit un point, le 2<sup>ème</sup> deux points, le 3<sup>ème</sup> trois points etc... Tout bateau n'ayant pas pris le départ, ou n'ayant pas terminé la course recevra un nombre de points correspondant au nombre de bateaux inscrits + 1.

**13.3.** L'organisateur se réserve la possibilité de prendre en compte dans le classement des animations complémentaires comptant comme une course affectée d'un coefficient 0,3.

**13.4.** Toutes les courses disputées comptent pour le classement général final.

**13.5.** Il sera établi un classement général au handicap. L'unique bateau « Sunsail 41.0 » sera affecté d'un coefficient 1,02 tandis que les « Sunsail 38 » courront en temps réel.

### **14. SECURITÉ**

#### **14.1. ARMEMENT DE SECURITE - RESPONSABILITE DES CONCURENTS :**

Les bateaux doivent avoir à bord l'armement de sécurité mis à disposition par le loueur. Il est de la responsabilité des concurrents de s'en assurer.

#### **14.2. PORT DU GILET DE SAUVETAGE :**

Le port du gilet de sauvetage est recommandé pour tous les membres d'équipage.

**14.3.** Il n'est pas prévu de système de pointage ou élargement.

**14.4.** Tout concurrent qui abandonne doit le signaler, si possible au bateau du comité de course et obligatoirement, dès son retour à terre.

**14.5.** L'attention des concurrents est attirée sur la règle 50.3 « utilisation des outriggers » qui proscrit notamment l'usage de tout accessoire tel que gaffe, manche à balai etc... pour exercer une pression vers l'extérieur sur une écoute ou une voile.

### **15. COMMUNICATION RADIO**

L'usage des canaux VHF doit être réservé à des communications de service brèves.

Le Comité de Course informera les concurrents sur le canal VHF 77 (ou tout autre canal précisé lors du briefing), utilisé par l'organisation de la course, des procédures de départ et annoncera si possible l'identité des concurrents notés OCS « (ceux qui ont volé le départ) ».

Les départs seront donnés selon la règle du pavillon « I », bien qu'il n'y ait pas de pavillon, c'est-à-dire que chaque bateau a l'obligation de se trouver sous la ligne dans la minute précédant le signal de départ, et qu'en cas de franchissement de la ligne prématuré, il convient de repasser entièrement sous la ligne en contournant celle-ci par les extrémités (contourner le bateau comité ou bien la bouée d'extrémité de ligne).

Rappel de départ.

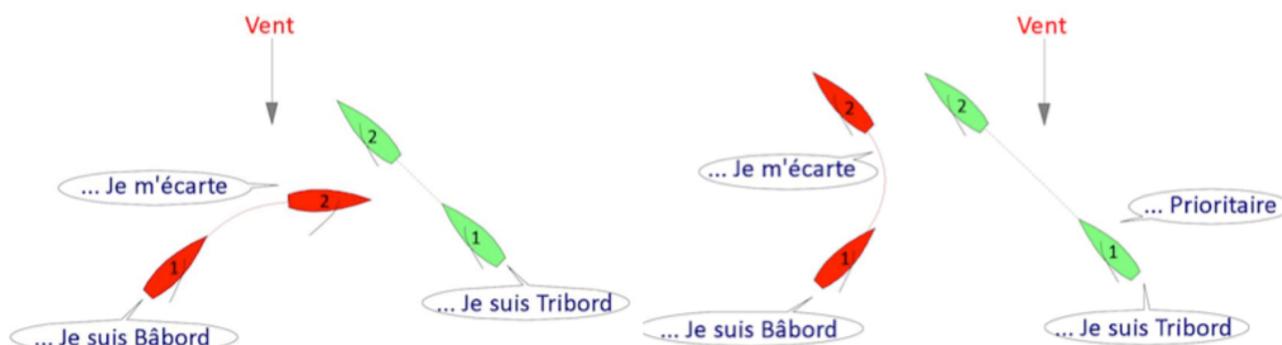
.Un signal sonore = rappel individuel  
(identité du bateau fautif annoncée si possible par VHF)

.Deux signaux sonores= rappel général

## Les règles de croisement

Sur des bords opposés :

- La bateau Bâbord doit se maintenir à l'écart de tribord.

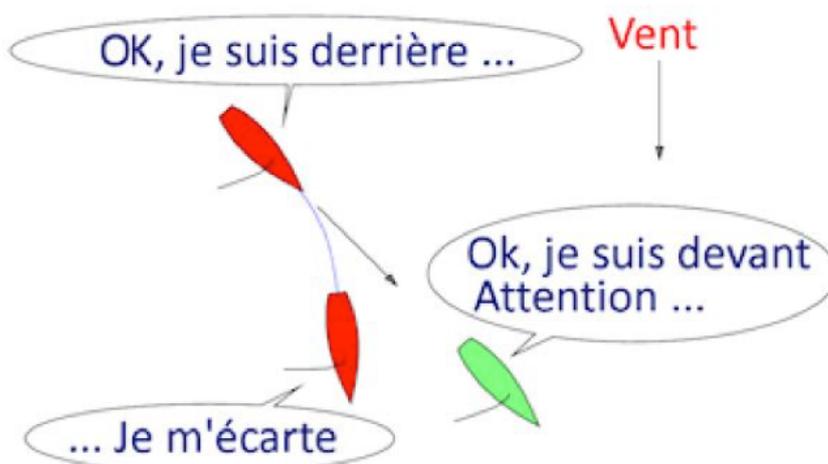


**DANS TOUS LES CAS, ÉVITEZ LE CONTACT.**

## Les règles de croisement

Sur le même bord :

- Le bateau arrivant de derrière doit se maintenir à l'écart.



**DANS TOUS LES CAS, ÉVITEZ LE CONTACT.**

# Les règles de croisement

Lors d'un changement de bord ou d'une pénalité :

- Le bateau manoeuvrant doit se maintenir à l'écart.

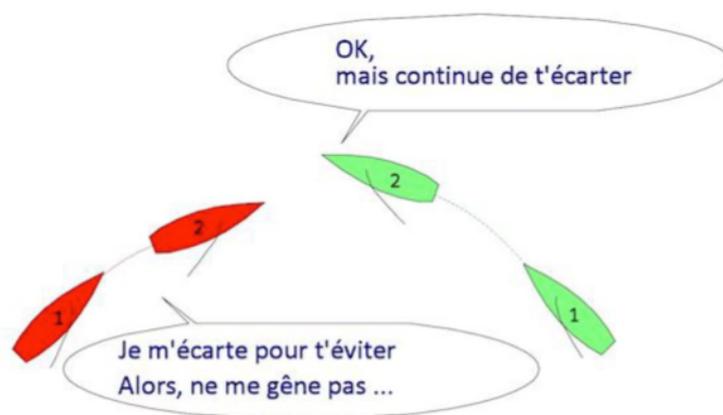


**DANS TOUS LES CAS, ÉVITEZ LE CONTACT.**

# Modification de route

Lors d'un changement de bord ou d'une pénalité :

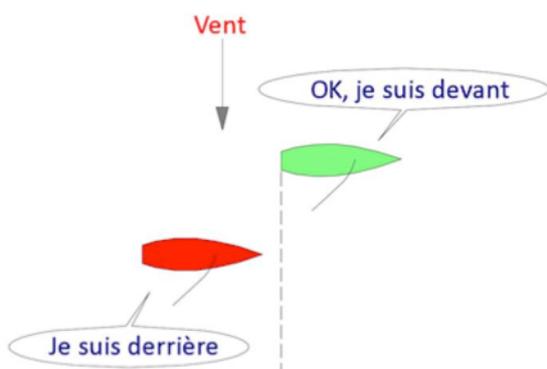
- Le bateau prioritaire ne doit pas gêner un bateau essayant de l'éviter.



**DANS TOUS LES CAS, ÉVITEZ LE CONTACT.**

# Les règles d'engagement

Les bateaux ne sont pas engagés.



Les bateaux sont engagés.

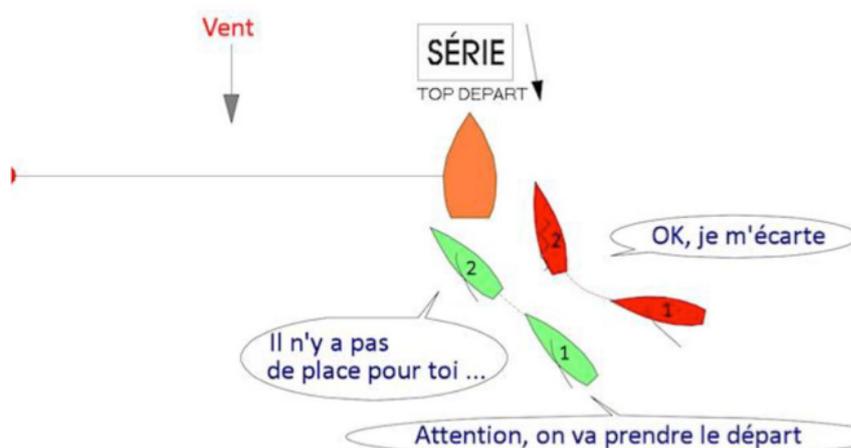


**DANS TOUS LES CAS, ÉVITEZ LE CONTACT.**

# Passage de marques

À une marque de départ :

- Le bateau au vent doit se maintenir à l'écart.

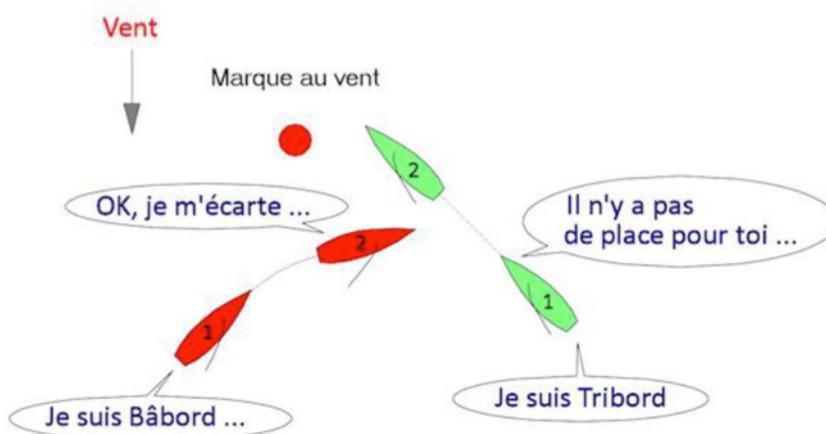


**DANS TOUS LES CAS, ÉVITEZ LE CONTACT.**

# Passage de marques

À une marque au vent sur des bords opposés :

- Le bateau bâbord doit se maintenir à l'écart.

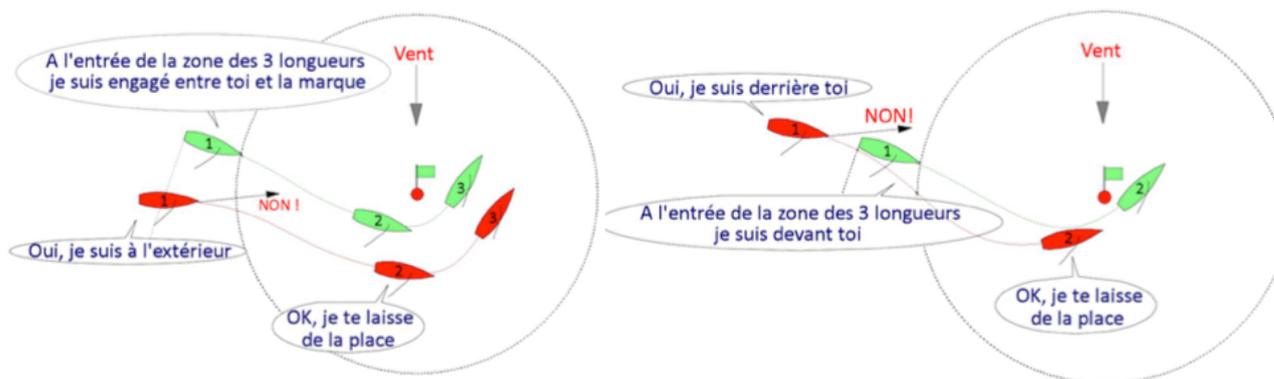


**DANS TOUS LES CAS, ÉVITEZ LE CONTACT.**

# Passage de marques

À une marque sous le vent ou un obstacle :

- Le bateau non engagé doit se maintenir à l'écart.



**DANS TOUS LES CAS, ÉVITEZ LE CONTACT.**